RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS
0-105 x RIVE DROITE PARIS

Article 1 – Objet

La société BRUVAL, SAS au capital de 10 000 euros, immatriculée au RCS sous le numéro 753 104 090, dont le siège social est situé au 3 rue Roux de Brignoles, 13006 Marseille, représentée par Henri Jatteaux en sa qualité de Président, et la société SAS FOREVER KIDS, au capital de 34 000 euros, dont le siège social est situé au 269 rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 809 726 771, organisent un jeu-concours sans obligation d'achat accessible sur les comptes Instagram officiels @0_105_sneakers et @rivedroite_paris.

Le Jeu débutera le 29 octobre 2026 à 9h00 (heure de Paris). La date et l'heure de clôture seront précisées dans la publication du jeu-concours. La date du tirage au sort sera communiquée ultérieurement par les organisateurs.

Ce Jeu n'est ni parrainé, ni géré par Instagram. Toute question ou réclamation devra être adressée directement aux sociétés organisatrices.

Article 2 – Participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en Europe, à l'exception des membres du personnel des sociétés organisatrices ainsi que de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation. La participation est nominative ; chaque participant ne peut participer qu'une seule fois.

Modalités de participation :

- Liker le post du jeu-concours.
- Suivre les comptes Instagram @0_105_sneakers et @rivedroite_paris.
- Commenter en taguant deux ami·e·s.

Bonus : doublez vos chances en partageant le post en story.

Article 3 – Désignation du gagnant et attribution des lots

Un tirage au sort parmi les participations valides désignera un(e) seul(e) gagnant(e). Le ou la gagnant(e) sera contacté(e) par message privé sur Instagram à l'issue du concours et annoncé(e) en story sur les comptes @0_105_sneakers et @rivedroite_paris. La date du tirage au sort sera communiquée ultérieurement.

Lots à gagner :

- 1 paire de sneakers 0-105 au choix.
- 1 carte cadeau Rive Droite Paris d'une valeur de 150 €.

Le gagnant devra répondre sous 15 jours afin de transmettre ses coordonnées nécessaires à l'envoi des lots. Passé ce délai, il sera considéré comme ayant renoncé à son gain.

Article 4 – Utilisation des données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du Jeu sont nécessaires à sa gestion et à l'attribution des lots. Elles sont destinées aux sociétés organisatrices et ne seront pas communiquées à des tiers à des fins commerciales. Conformément à la réglementation applicable, les participants disposent des droits prévus par la réglementation sur les données personnelles. Pour toute demande relative aux données traitées par BRUVAL, ils peuvent écrire à contact@0-105.com ; pour toute demande relative aux données traitées par FOREVER KIDS / Rive Droite Paris, ils peuvent écrire à hello@rivedroite-paris.com.

Article 5 – Limitation de responsabilité

La participation au Jeu implique l’acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des risques inhérents à l’utilisation d’Internet. Les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues pour responsables en cas de dysfonctionnement empêchant l’accès ou la bonne organisation du Jeu.

Article 6 – Loi applicable et juridiction

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif à l’interprétation ou à l’exécution du règlement sera soumis aux juridictions compétentes en France, après tentative de résolution amiable.

À vérifier avant publication : la date de clôture du concours et la confirmation du lot Rive Droite (carte cadeau de 150 € supposée ici par reprise du montant du règlement initial). Les coordonnées légales de Forever Kids proviennent des mentions légales du site Rive Droite Paris.